



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

**DELIBERATION N° 2025-06/06**

Nombre de conseillers	<b>L'an deux mille vingt cinq</b>
en exercice :	<b>29</b>
présents :	<b>20</b>
votants :	<b>26</b>
pour :	<b>26</b>
contre :	<b>0</b>
abstention :	<b>0</b>

**le 2 juin à 19 heures**  
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mai 2025

**PRESENTS :**  
Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude,  
DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND  
Charlène, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS  
Hayette, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, CRETTELLO Karine, DEMOULIN  
Christophe, AUDOIN-LUONG Marlène, TRAPANI Virginie, POZZI Monique,  
GEORGES Philippe.

**ABSENTS REPRESENTES :**

M. CORNU Jérôme donne procuration à M. FABRE Claude.  
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme CRETTELLO Karine.  
Mme BAYLE Magali donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.  
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à Mme PRATI Corinne.  
M. PEREZ Serge donne procuration à M. INES Claude.  
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

M. DEGIOANNI Jean-Marie.  
M. FILLAT Éric.  
Mme COLLOMBON Danièle.

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE  
MUNICIPALE A L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU VAR**

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var organise, dans le cadre de ses actions de prévention, des formations de secourisme liées aux premiers secours et aux risques incendies.

Dans ce contexte, l'association sollicite les communes pour la mise à disposition de salles municipales pour l'organisation de ces formations, qui sont susceptibles d'accueillir jusqu'à 20 personnes.

**Considérant** que la Commune met à disposition des associations sa salle des fêtes, annexe de la Maison du Peuple, située place de la Victoire, dans le cadre de sa politique associative ;

**Considérant** que la Commune s'engage à tout mettre en œuvre pour que ces équipements soient utilisés de la manière la plus rationnelle possible et répondent à des actions contribuant à l'intérêt général, notamment dans les domaines éducatif, social et citoyen ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver la mise à disposition gratuite de la salle annexe de la Maison du Peuple pour l'organisation de formations de secours et de prévention, à raison de 3 sessions maximum par an.
- D'approuver les termes de la convention ci-annexée.
- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et tous les documents inhérents à cette affaire.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Pour Copie Conforme

**Le Maire**



**Jean-Jacques GOULOMB**

**Le Secrétaire**

**Claude FABRE**